YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 99/314

OBJET : Convention de prestation de service relative à une animation chorale conclue avec l'association The Voice of Freedom.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, complétée par celle du 27 juillet 1995 et 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 1999 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 99/179 série A du 9 décembre 1999 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Maire-Adjoint.

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise une animation chorale assurée par l'association The Voice of Freedom, dont la prestation aura lieu le Samedi 15 Janvier 2000 à 17H00, dans le cadre de la cérémonie des vœux de la municipalité à la population, à la Salle Polyvalente du Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier 91330 Yerres.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

DECIDE

DE signer une convention de prestation avec l'association The Voice of Freedom, domiciliée 3 bis, rue de la Pyramide, 92100 Boulogne, représentée par Madame Gabrielle RUDONI, sa Présidente, pour un montant de 15.825 Francs T.T.C.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous fonction 33, article 6232.

Fait à Yerres, le 21 Décembre 1999

Pour Le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Nicole LAMOTH

REÇU LE
- 5 JAN. 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY